

COURRIEL

Laval, le 17 septembre 2018

Objet : Demande d'accès concernant le lot 5 174 032, boul. Robert-Bourassa à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 27 août dernier et à vos précisions du 6 septembre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Avis d'infraction du 9 septembre 2014, 2 pages
- Rapport d'inspection 13 janvier 2005, 5 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

P. J.

CERTIFIÉ

Laval, le 9 septembre 2004

AVIS D'INFRACTION

2438 2566 Québec Inc
4840, boulevard Des Grandes-Prairies
Montréal(Québec)
H1R 1A1

N/Réf: 7430-13-01-0109500

Objet : Travaux effectués sans autorisation dans la bande riveraine du cours d'eau Fossé des Terres Noires et dans un milieu humide sur une partie du lot 1 392 148 du cadastre du Québec.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée les 10 et 17 août 2004 par monsieur Luc Brisson, un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. ; Avoir effectué des travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau et dans un marécage sans avoir obtenu préalablement un certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2;
Article 22;

AVIS D'INFRACTION

N/Réf.: 7430-13-01-0109500

Le 9 septembre 2004

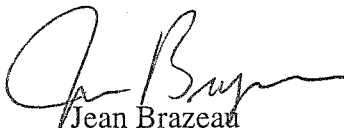
Nous vous demandons donc de cesser immédiatement toute activité et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici le 9 octobre 2004.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Luc Brisson au (450) 661-2008, poste 311.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JB/LB/lb


Jean Brazeau
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0109500 DATE DE RÉDACTION : 23 août 2004

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 10 et 17 août 2004

INSPECTEUR : Luc Brisson

ACCOMPAGNÉ DE :
Yves Marquis

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Lot 1392148 du cadastre du Québec

2438 2566 Québec Inc
4840 Des Grandes Prairies
Montréal (Québec) H1R 1A1

PLAIGNANT(E) : N/A () **Rencontré** **oui ()** **non ()**

NOM / ADRESSE
art 53-54



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X) **Nombre : ()** **CROQUIS ()** **PLAN(S) ()** **CARTE(S) ()**

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) : Plainte possibilité de travaux dans un milieu humide.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 2430-13-01-0109500

DATE DE RÉDACTION : 23 août 2005

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le lot 1392148 est traversé par un petit cours d'eau nommé Fossé des terres Noires, le 10 août 2004 une visite terrain a été effectuée afin de répondre à une plainte concernant des travaux dans un milieu humide. Lors de cette visite il a été constaté que des travaux de coupe d'arbre et de remblayage avaient été effectués sur le lot à partir de la voie d'accès nord de la 440 jusqu'au cours d'eau Fossé des terres Noires plus au nord. Une partie des travaux ont été effectués dans ce qui semble être un petit marécage adjacent au cours d'eau, une visite des lieux avec un biologiste devra être effectuée afin de confirmer la présence du marécage.

Le 17 août 2004, une seconde visite a été effectuée en compagnie de Yves Marquis qui confirme qu'une partie des travaux ont été effectués dans un marécage car la présence d'érable argentée (plante obligée des milieux humides) et d'onoclee sensible (plante facultative des milieux humides) a été observé. Il faut noter que la végétation a été en grande partie coupée dans ce marécage.

Le service de l'urbanisme de la ville de Laval a été consulté et aucun permis n'a été émis pour ces travaux.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0109500

DATE DE RÉDACTION : 23 août 2004

3. CONCLUSION

Des travaux ont été effectués sans autorisation dans un milieu humide et dans la bande riveraine du cours d'eau Fossé des terres Noires.

4. RECOMMANDATION(S)

Émettre un avis d'infraction

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Luc Brisson

Luc Brisson 23 août 04

- VÉRIFIÉ PAR : Jean Brazeau

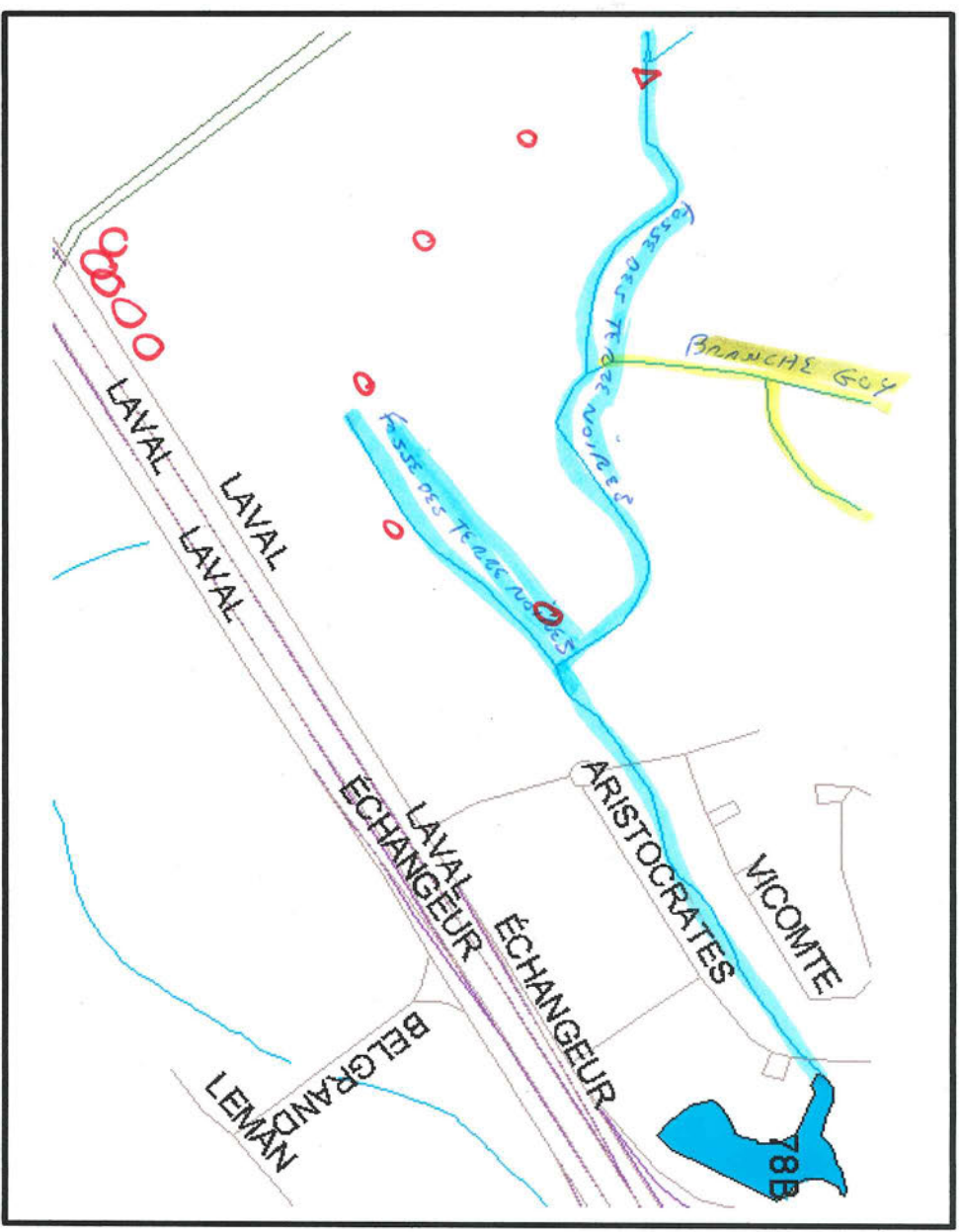
Jean Brazeau 13 janvier 05

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord avec l'envoi de l'avis d'infraction.












Une demande des conseils sera envoyée en fonction du développement du projet d'aménagement dans la même section.

Map Title



NOTE:

- Pas de milieu Humide Retenu Etude CRE 2002
- Pas de milieu Humide ARC Explorer
- milieux Humides Identifiés Etude "VILLE DE LAVAL"

	Noms de rues (STREETNAME)
	milieu humide 2002 (SITE)
	milieu humide2003 (MILIEU)
	fossés
	cours d'eau
	chemin de fer
	lignes électriques
	autolaval
	prise d'eau potable
	bois_laval
	Région 13



WLD 104 000 0 13

FOSSE TERRES NOIRES

Branche Guy

F. TERRES NOIRES

L-9

1:8 000

25 AVRIL 2000

HM2000-013 - 170